

# TOGO

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RESSOURCES FORESTIERES**

# USA

**US FISH AND WILDLIFE  
SERVICE**

**STRATEGIE POUR CONSERVATION DES POPULATIONS  
D'ELEPHANTS AU TOGO  
( MAI 2003)**



**MAI 2003**

## TABLES DES MATIERES

Tables des matières	2
Sigles et acronymes	3
Tableaux et figures	3
Avant propos	4
Remerciements	5
Introduction et contexte	6
Chapitre 1 : Présentation générale du secteur forestier	8
1.1. Brèves présentations du Togo	9
1.2. Etat actuel du secteur forestier	9
1.3. Politiques forestières, institutions, systèmes de gestion	10
Chapitre 2 : Etat des éléphants au Togo	14
2.1. Habitats et situation des éléphants	15
2.1.1. Zone Nord	15
2.1.2. Zone centre	19
2.2. Cause de la destruction des éléphants et de leurs habitats	21
2.3. Actions de conservation existantes	21
2.3.1. Législation	21
2.3.2. Aires protégées	22
2.3.3. Bilan des activités passées	23
2.3.4. Mesures en cours	24
Chapitre 3 : Stratégie nationale de conservation des populations des éléphants au Togo	27
3.1. Cadre logique de la stratégie nationale de conservation des populations d'éléphants au Togo	29
3.2. Mise en œuvre de la stratégie	38

## SIGLES ET ACRONYMES

CCD : Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification

CHE : Conflit/Homme/Eléphant

CITES :

CMS : Convention des Espèces Migratrices

DFC : Direction de la Faune et de la Chasse

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

FFW : Fondation Franz Weber

GSEAF : Groupe des Spécialistes de l'éléphant d'Afrique

INADES : institut Africain pour le Développement Economique et Social

INFA : Institut National de Formation Agricole

ITRA : Institut Togolais de Recherche Agronomique

MERF : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

MIKE : Monitoring of Illegal Killing of Elephant

OAB : Organisation Africaine de Bois

OIBT : Organisation International des Bois Tropicaux

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAFN : Programme d'Action Forestier National

PAN : Programme National de Lutte Contre la Désertification

UE : Union Européenne

UICN : Union Mondiale pour la Conservation de la Nature

## TABLEAUX ET FIGURE

Tableau 1 : quelques caractéristiques du Togo

Figure 1 : Subdivision écologique du Togo

Figure 2 : Sites des éléphants au Nord Togo

Figure 3 : Sites des éléphants au centre Togo

## AVANT PROPOS

La conservation des éléphants et de leurs habitats est avant tout un problème de politique de développement. Le Groupe des Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique (GSEAF) reconnaît que les pays de l'Afrique occidentale vont perdre toutes leurs populations d'éléphants compte tenu de la très grande dégradation de leur habitat et de leur faible capacité d'adaptation aux nouvelles conditions d'existence. La vie des éléphants est liée aux ressources naturelles. L'Afrique occidentale a perdu plus de 90% des zones de parcours d'éléphants au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, la plupart des populations d'éléphants sont réduites et isolées. Beaucoup de rapports établis indiquent que :

1. Il existe peu de données fiables sur les effectifs d'éléphants, et aucune information n'est disponible sur la distribution par tranche d'âge, la proportion de mâles par rapport aux femelles, le taux de natalité ou de mortalité. Il n'y a pratiquement pas de renseignements sur le commerce national et international de l'ivoire et leurs effets sur les populations d'éléphants ;
2. La population d'éléphants qui était largement étendue, s'est fragmentée maintenant en de nombreuses populations relativement réduites, et les effectifs sont en diminution depuis plusieurs siècles ;
3. Une des causes principales du déclin est la perte dramatique de leurs zones de distribution et la dégradation de l'habitat restant.

La stratégie nationale de conservation pour les populations d'éléphants que nous développons ici est le prolongement de l'atelier de février 1999 organisé à Abidjan par le GSEAF qui a connu la participation des représentants de la plupart des Etats de l'aire de répartition des éléphants en Afrique de l'Ouest. Cet atelier a permis l'élaboration d'une stratégie sous-régionale de conservation et recommande par-là la mise en place au niveau de chaque Etat de la sous-région une stratégie nationale.

Le Togo, comme les autres pays de la sous-région souffre des effets néfastes de dégradation des habitats des éléphants et des phénomènes extrêmes de leur réduction. Pour peu que de vivre de l'expérience des autres pays, le présent document de stratégie pour la conservation des éléphants ne doit pas seulement prévoir des mesures qui se limitent à la protection mais des mesures qui doivent aussi aider à assurer la sécurité alimentaire, le choix d'options socio-économiques et culturelles, et contribuer directement ou indirectement à lutter contre la pauvreté.

## REMERCIEMENTS

Le Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, au nom du Gouvernement togolais exprime ses sincères remerciements à toutes les institutions qui ont bien voulu assister le Togo dans l'élaboration de la stratégie pour la conservation de la population des éléphants. Ces remerciements s'adressent particulièrement :

- Au Service de la Faune Sauvage et de la Pêche des Etats-Unis d'Amérique (US Fish and Wildlife Service) qui a mis à la disposition du Togo les ressources financières pour la préparation et l'organisation de l'atelier de l'élaboration de la stratégie pour la conservation de la population des éléphants;
- Au GSEAF pour l'assistance technique qu'il a bien fournie dans la préparation et la tenue de cet atelier;
- Aux représentants des pays voisins (Bénin, Burkina-Faso, Ghana et Niger) avec lesquels le Togo partage les mêmes populations d'éléphants;
- Aux experts internationaux représentés par le Groupe des Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique (GSEAF);
- Aux représentants locaux (autorités traditionnelles et sociétés civiles, ONG,, Assemblée Nationale, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation; Ministère de l'Economie);
- Aux institutions nationales impliquées qui ont bien voulu mettre à notre disposition les données dont les experts nationaux avaient besoin pour mener à terme les différents études et exposés;
- Au comité de Direction du projet qui a aidé la coordination nationale du projet à surmonter tous les obstacles inhérents à la réalisation des objectifs.

Le Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières renouvelle ses sincères remerciements à tous les consultants nationaux qui ont participé d'une manière ou d'une autre, à la réalisation de l'élaboration de la stratégie pour la conservation de la population des éléphants.

## INTRODUCTION ET CONTEXTE

En dépit des efforts considérablement déployés par les communautés internationales pour la conservation de la nature pour ralentir le taux de destruction des habitats des animaux, il n'y a presque jamais de satisfaction dans ce domaine. Le braconnage dans les zones protégées et l'augmentation incessante de la demande des produits de la faune sauvage continuent toujours à encourager les chasseurs à abattre davantage d'animaux. Les forêts sont détruites par des nombreuses activités humaines dont l'exploitation de bois. On estime qu'environ 17 millions d'hectares de forêt sont détruites chaque année (FAO 1991). La croissance démographique ainsi que l'instabilité économique et politique que connaissent les pays en développement, ont mené à l'utilisation irrationnelle des ressources. Un grand nombre d'habitats naturels a dû être converti pour des usages divers.

Le plus grand mammifère terrestre de la planète, l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) est fascinant et suscite beaucoup de curiosité en raison de sa taille énorme, de son comportement, de son organisation sociale et de son intelligence. Il est le symbole majestueux du continent africain. Il occupe une variété d'habitats d'Afrique Occidentale, des forêts humides au Sahel aride. Bien que la population d'éléphants dans cette sous-région ait subi plus de perte que n'importe quelle autre d'ailleurs, on doit consacrer un grand effort pour conserver les éléphants qui restent à cause de la valeur qu'ils représentent pour les populations humaines en Afrique Occidentale. Leur rôle est important dans divers domaines tels que la culture, les arts, l'économie, l'écologie.

On trouvait dans l'antiquité, des éléphants à travers toute l'Afrique Occidentale, depuis les forêts de la côte jusqu'au bord du Sahara (Scrullard, 1974). La demande croissante d'ivoire de l'Europe et de l'Amérique du Nord, les invasions coloniales et l'évolution de l'armement ont conduit à la dévastation des populations d'éléphants au cours du 19<sup>ème</sup> siècle. Les exportations d'ivoire continuèrent d'augmenter en volume jusqu'aux environs de 1910 lorsque la population d'éléphants s'est effondrée à la suite de la surexploitation (Roth & Douglas-Hamilton, 1991). L'effectif des éléphants ne remonta pas en Afrique Occidentale après la première guerre Mondiale, comme ce fut le cas partout ailleurs (Spinage, 1973).

Aujourd'hui on compte 56 populations isolées d'éléphants dans la sous région d'Afrique de l'Ouest, 35 en zone forestière, 20 dans la savane et 1 au Sahel. Pour 75%, le dénombrement de la population n'est qu'une estimation vague car il n'y a eu aucun suivi régulier ces 20 dernières années.

Les éléphants occupent seulement 5% de la zone ouest africaine comparée à 17%, 29% et 52% en Afrique de l'est, Afrique du sud et Afrique centrale respectivement (AED, 2000). L'Afrique de l'Ouest est la zone où les éléphants sont les plus menacés. Les conflits civils dans la sous région sont facteurs de risque pour les populations d'éléphants (multiplication des armes lourdes ; le trafic d'ivoire est toujours d'actualité malgré l'interdiction (Bradley-Martin & Stiles, 2000).

Au Togo, où la perte d'espèces sauvages végétales et animaux sauvages a été attribuée à situation socio-économique des populations, la destruction de l'habitat, la pollution, l'agriculture incompatible et à la surexploitation des ressources vitales, la situation n'est pas différente de celle de la sous-région. En effet, le problème provient d'une part, du fait que le système économique n'a pas pu accorder à l'environnement l'attention nécessaire et d'autre part, de ce que les systèmes législatifs et institutionnels n'ont pu mettre en place un mécanisme cohérent en vue d'une conservation efficace de la nature.

Les problèmes qu'on note sont:

- Explosion démographique et augmentation des surfaces cultivables;
- Le braconnage;
- la faiblesse institutionnelle;
- la législation inadaptée;
- moyens réduits;

- la dégradation de l'habitat des éléphants.

C'est en face de cet ensemble de problèmes que le Togo, dans le souci de la mise en œuvre d'une des recommandations inscrites par l'atelier d'Abidjan qui consiste à l'élaboration d'une stratégie nationale par chaque pays, a mis en place la sienne qui comporte cinq (5) objectifs :

- Amélioration des informations scientifiques sur les éléphants;
- Meilleure implication des populations dans la gestion;
- Réduction conflits hommes éléphants;
- Réduction du braconnage;
- Renforcement des capacités.

Le présent document de "Stratégie National pour la conservation des éléphants comporte :

- Généralités sur le Togo;
- Etat des éléphants au Togo;
- Stratégie pour la conservation des éléphants.

## **1. CHAPITRE I**

### **PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR FORESTIER**

## 1.1. Brèves présentations du Togo

La république du Togo, avec les diversités et contrastes qu'on lui reconnaît, sur seulement 56.785 km<sup>2</sup> de superficie - en bordure du Golfe de Guinée - est l'un des pays africains les plus "miniaturisés" en surface. Le tableau ci-après présente brièvement ses caractéristiques.

**Tableau 1: Quelques caractéristiques du Togo**

Population	4687000 habitants dont 47% de jeunes, 51% de femmes et 75% de ruraux.
Densité moyenne	65 habitants par Km <sup>2</sup>
Taux de croissance	3,1%
Population active potentielle{estimation}	1.740.000
Population active occupée <sup>1</sup>	1.500.000 dont 40 à 50% de femmes
Emplois dans le secteur forestier	# 90.000 dont 77% de femmes
PIB (1999 termes réels)	1493 millions de dollars E.U
PNOMBRE par habitants	1990 : 410 \$ EU ; 1999 : 320 \$ E.U
Contribution réelle du secteur Forestier au PIB	10-11%
Dette extérieure totale 1992	1.356 milliards \$ EU
Service de la dette (1992)	17,3 milliards FCFA

Source : Rapport national, étude perspective du secteur forestier

## 1.2. Etat actuel du secteur forestier

La faiblesse générale des précipitations, comparativement aux voisins immédiats du Togo à l'Ouest (Ghana, Côte-d'Ivoire), ne fait pas du Togo un pays naturellement forestier au sens économique et industriel du terme. En dehors de quelques formations forestières denses dans le moyen sud-ouest dues à des conditions orographiques favorables, il persiste des îlots plus ou moins vastes de forêts semi-décidues dans le sud-est et le centre et des galeries forestières le long des principaux cours d'eau. Le reste du territoire est couvert dans son ensemble de savanes à des degrés variables de dégradation d'un endroit à l'autre.

Les données disponibles (cf. Plan National d'Action pour l'Environnement) indiquent (en millions d'hectares) :

- Superficie du TOGO	5.660
- Superficie totale des terres	5.404
- Superficie des eaux continentales	255

Les projections faites à partir des données du Rapport National présenté par la Cellule d'élaboration du Plan d'Action Forestier National (PAFN) à la douzième session de la Commission des Forêts et de la Faune Sauvage pour l'Afrique, donnent les estimations suivantes pour les différentes formations végétales en l'an 2000 (en milliers d'hectare).

- Forêts denses semi-décidues	213,200	- Savanes boisées et arborées	501,000
- Forêts denses sèches de plaine	26,800	- Savanes arbustives et herbeuses	245,800
- Forêts denses sèches de montagne	46,500	- Autres terres (zones de cultures,	204,300
- Recrû forestier	53,500	- Jachères agricoles et autres	4075,271

Le taux de dégradation moyen annuel de cet ensemble est de 3,5%. A cette situation de dégradation, accélérée viennent s'ajouter les particularités suivantes :

- ~ l'inexistence de forêt dense naturelle de plus de 500 ha d'un seul tenant ;
- ~ la proportion faible de forêt de production ;
- ~ la non élaboration d'un plan d'ensemble d'affectation ou d'utilisation des terres ;

La surface totale estimée des plantations réalisées fin 2001 se chiffre à 37676 ha. Les efforts de reboisement sont restés très timides et sont loin de couvrir de façon durable les besoins nationaux. Le taux annuel de reboisement est moins de 1.000 hectares contre 20000 à 30000 hectares déboisés.

On estime la demande totale de bois à plus de 2.897.000 tonnes de bois ronds. En ce qui concerne les produits forestiers non ligneux, bien que le document "Situation et perspectives du développement " du Ministère du Plan et de l'Industrie, présenté à la conférence des bailleurs de fonds pour le développement du Togo tenue à Lomé en juin 1985 n'en a pas fait mention dans les perspectives de développement, l'importance de ces produits est énorme économiquement et sur le plan de la sécurité alimentaire des populations. La dépendance des populations, surtout rurales, à l'égard des produits forestiers non ligneux est assez forte. C'est ainsi que les produits comme les cure-dents, les plantes médicinales, les éponges végétaux, les nattes, les plantes fourragères, le kapok, les gommés, résines et tanins, le miel et une gamme de produits de la faune (gibier, ivoire, trophées, escargots,...) provenant des forêts, sont extrêmement importants dans la vie quotidienne des populations rurales aussi bien qu'urbaines.

La tendance générale des exploitants et commerçants de bois à exporter le brut (les grumes) au détriment de la transformation locale, génératrice de valeur ajoutée plus grande n'a pas été de nature à augmenter l'emploi dans le secteur forestier.

Le secteur formel emploie environ 800 agents de l'administration toutes catégories confondues soit environ 2,4% des emplois de la fonction publique où la tendance est à la régression puisque les recrutements nouveaux sont suspendus depuis plusieurs années. Les entreprises privées du secteur forestier emploient environ un millier de salariés. Parallèlement, le secteur est à l'origine de près de 90 000 emplois du secteur informel alimenté à partir des filières d'exploitations forestières

### **1.3. Politiques forestières, institutions, systèmes de gestion**

#### ***Les aspects politiques***

Les forêts demeurent pour chaque pays un domaine hautement public en ce qui concerne la préservation des avantages écologiques, sociaux et économiques fondamentaux qu'elles assurent aux populations. Les ressources forestières sont encore considérées dans notre pays comme une réserve minière, un don gratuit et inépuisable de la nature à utiliser sans précaution ni discernement. L'ignorance étroitement associée à la pauvreté est partout relevée comme l'une des causes fondamentales de destruction des forêts. De plus, les forêts malgré leurs rôles économiques, sociaux, culturels et écologiques reconnus, sont un secteur de production facilement marginalisé à tous les niveaux de prises de décisions et de comportement. Pour ces diverses raisons, tout en ne perdant pas de vue, l'option résolument prise pour le désengagement progressif de l'Etat et la responsabilisation des populations bénéficiaires dans les activités de production, celui-ci (Etat) devra continuer à jouer, pour ce qui est du secteur forestier, un rôle clé de chef d'orchestre, d'organisateur, de sensibilisateur, d'informateur, de formateur, d'éducateur, de contrôleur, d'incitateur, de conseiller et de protecteur. Il faudra pour cela une Administration Forestière suffisamment forte, compétente bien structurée, responsable et dotée des moyens nécessaires.

Les programmes et les actions forestiers seront néanmoins décentralisés avec une forte implication et une pleine participation responsable des populations bénéficiaires à travers les ONG, les associations et les groupes organisés.

Ainsi, la politique forestière à travers le programme forestier national visera-t-elle à rétablir les équilibres socio-économiques et écologiques en poursuivant les objectifs globaux suivants :

- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en assurant de façon durable leurs besoins fondamentaux en produits et sous-produits forestiers;
- Préserver les capitaux fonciers, biologiques et reconstituer leurs potentiels productifs;
- Lutter contre la dégradation du milieu et la désertification;
- Contribuer à la production alimentaire par le biais d'une interaction efficace entre les techniques forestières et agricoles.

### ***La législation forestière***

Au niveau législatif, un effort important a été fait pour doter le pays d'une législation moderne et adaptée à sa réalité (code de l'Environnement, Réforme Agro-foncière). Mais, la promulgation de textes législatifs n'est pas suffisante, il faut une application réelle sur le terrain. En ce qui concerne le code forestier, le décret du 5 février 1938 reste pratiquement en vigueur quoique dépassé à plusieurs égards. Le projet d'un nouveau code est en cours d'élaboration.

La réforme agro-foncière promulguée par l'ordonnance N°12 du 6 Février 1974 a connu d'énormes difficultés d'application à cause de l'inadaptation des divers textes aux contextes socioculturels et du manque des moyens techniques, matériels et financiers.

### ***Cadre institutionnel***

Cinq organes publics placés sous le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières ont en charge la gestion du secteur avec des moyens insuffisants. Le gouvernement a adopté le décret n° 2001-203/PR du 19 novembre 2001 instituant une nouvelle structuration adéquate des services forestiers et de l'environnement afin de redynamiser et renforcer la structure. Les nouvelles directions ne sont pas opérationnelles à ce jour.

Elles sont placées sous le Secrétariat Général qui est l'organe d'animation, de coordination et de supervision des programmes des directions centrales, régionales du ministère et des services et institutions sous tutelle du ministère.

Il est créé une direction régionale de l'environnement et des ressources forestières au niveau de chaque chef-lieu de région et une direction préfectorale de l'environnement et des ressources forestières en remplacement de l'antenne préfectorale au niveau de chaque préfecture.

### ***Bilan de la mise en œuvre des conventions***

#### **❖ Convention-cadre sur les changements climatiques**

En ratifiant la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques le 08/03/1995, le Togo est déterminé à apporter sa contribution dans la lutte universelle contre les changements climatiques. Il a bénéficié en 1998 d'un financement de FEM qui lui a permis de formuler sa Communication Nationale Initiale. Son élaboration confirme bien la volonté du Togo à respecter ses engagements vis-à-vis de la Convention..

#### **❖ Conventions cadre des nations unies sur la lutte contre la désertification**

Elle a été signée par le Togo en juin 1994 à la conférence des Nations Unies sur la désertification (CCD), assortie d'un Plan National d'Action (PAN) de lutte contre la désertification élaboré en mai 1999 et validé lors d'un Forum national les 17 et 18 décembre 2001. Le deuxième rapport est adopté le 25 avril 2002 pour témoigner de l'engagement du Togo dans la lutte contre la désertification.

#### ❖ **Convention sur la diversité biologique**

Le Togo a ratifié la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique le 04 octobre 1995. Le projet initié sur la biodiversité et mis en exécution à partir de 2000 a débouché sur l'adoption de la monographie nationale. La stratégie nationale de conservation de la diversité biologique est en cours de préparation.

#### ***Liste des partenaires nationaux et internationaux***

##### ❖ **Les départements ministériels**

D'autres départements ministériels interviennent directement ou indirectement en matière de la foresterie ou dans l'utilisation des ressources.

##### ❖ **Les collectivités locales**

Les collectivités locales (régions, préfectures et communes) jouent un rôle moteur dans la planification, la sensibilisation, la mise en œuvre et la gestion des actions forestières et dans l'organisation et l'encadrement des communautés de base.

##### ❖ **Les institutions privées**

En matière de forêt, les principaux domaines d'intervention des ONG et Associations sont les suivantes :

- Education, Sensibilisation et information des communautés de base;
- Formation en techniques agroforestières et en économie d'énergie ;
- Installation de pépinières, production et distribution de plants forestiers et fruitiers ;
- Reboisement et création d'espaces verts ;
- Vulgarisation de techniques agroforestières ;
- Fabrication et vulgarisation de foyers améliorés ;
- Lutte contre le braconnage et les feux de brousse ;
- etc..

Les ONG et Associations préfectorales et communales travaillent selon leur domaine de compétence.

Les principales difficultés auxquelles les ONG et Associations sont confrontées, sont d'ordre technique, matériel, financier et social. Malgré ces difficultés, elles font d'énormes efforts en matière de gestion et de protection de la forêt.

#### ***Tenure forestière***

Le régime foncier est essentiellement régi par le droit coutumier traditionnel en vigueur dans le pays dont la conséquence est l'insécurité foncière des domaines forestiers de l'Etat.

Le Togo ne dispose de domaine forestier permanent avec toutes les garanties possibles. Les seuls domaines à considérer comme tels sont les domaines forestiers de l'Etat constitués essentiellement de Forêts Classées. Le dispositif actuel inclut 83 forêts classées couvrant initialement un total d'environ 732258 ha dont 628.000 ha de parcs nationaux et réserves de faunes. Cet ensemble (exclusivement forestier, il n'existe aucune aire protégée côtière, marine ou humide) s'avère de fait particulièrement hétérogène puisqu'il inclut aujourd'hui des zones habitées, occupées, cultivées, plantées en essences exotiques, exploitées pour le bois d'œuvre, de service ou d'énergie, la chasse ou le tourisme, et parfois conservées dans des conditions difficiles, où l'éventuelle interdiction de la pénétration humaine et de la mise en valeur agricole ou par exploitation forestière, n'empêche pas celle, par exemple,

des feux de brousse. En fait, une partie de ces espaces protégées ont été l'objet de conversions, soit spontanées sur l'initiative des populations, soit décidé au travers de la mise en place par l'état ou les autorités coloniales de plantations forestières productives. De fait, aucune distinction n'est faite formellement entre les différentes catégories de vocation forestière à savoir forêts productrices, forêts à protéger et forêts à conserver.

A ces domaines forestiers de l'Etat à considérer comme domaine forestier permanent, il faut ajouter, les forêts reliques des zones accidentées (flancs de montagnes), vallées encaissées des montagnes, les forêts denses servant de couverture aux cultures de café - cacao des régions Centrale et des Plateaux, les forêts sacrées ou forêts "fétiches".

### ***Système d'aménagement***

Le Togo ne dispose pas d'un système d'aménagement approprié. Cependant depuis son adhésion à l'OIBT (1990) et l'OAB (2002) a opté pour le principe d'aménagement durable. Ainsi a-t-il adopté au même titre que les pays membres, ces principes comme base de son aménagement. Malheureusement il n'a pas encore procédé à l'adaptation de ces CI au contexte national. Néanmoins des plans d'aménagement sont-ils rédigés et appliqués tant aux formations naturelles (Fazao, de Kéran, de Blitta, de Haho-Baloé, de Missahoe) et artificielles (teckeraies).

### ***Système existant d'information et de suivi-évaluation, bases de données, inventaire forestier national et réseaux***

- ❖ Au Togo il n'existe pas une structure créée par les textes chargée de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques forestières. Cette situation est marquée par :
  - Absence de dispositif de coordination de l'ensemble des données récoltées;
  - Absence de saisie systématique;
  - Absence de moyens techniques fiables pour le traitement;
  - Absence de diffusion des données statistiques.

Pour cela le Togo vient de bénéficier de la part de l'OIBT, un financement pour la mise en œuvre d'un projet "Etablissement d'un système national de collecte, saisie, traitement et diffusion des états sur la forêt et le bois".

### **❖ Inventaire national forestier**

Aucun inventaire forestier national n'a été réalisé récemment au Togo. Les inventaires organisés ont été parcellaire et ont eu lieu dans le cadre des projets spécifiques.

### ***La formation***

L'une des causes de la faiblesse de l'administration forestière est l'insuffisance de cadres qualifiés. Cette situation est due à l'inexistence depuis plusieurs années de programmes et structures de formations appropriés. Une seule école, l'Institut National de Formation Agricole (INFA) offre sur place des options forestières à partir de la 2<sup>ème</sup> année à des cadres forestiers moyens. Il n'existe pas localement de possibilités de formation supérieure ni un programme officiel planifié de bourses au niveau des ingénieurs de conception.

S'agissant des stages, recyclages et autres séminaires et atelier, seuls quelques efforts ont été observés à l'intérieur de certains projets financés de l'extérieur et exécutés soit par les organisations non gouvernementales (ONG);

En ce qui concerne la formation des paysans, des actions parfois efficaces mais très limitées ont pu être réalisées toujours dans le cadre des programmes de certains projets gouvernementaux et des ONG. Presque pas d'actions de grande envergure nationale n'ont été entreprises à cause du rôle essentiellement répressif joué par une partie de l'administration forestière ces dernières années. La vulgarisation des thèmes forestiers confiée aux encadreurs agricoles avec une optique de l'unicité de l'encadrement dans le cadre d'une nouvelle stratégie du développement rural prônée à partir de 1985, n'a pas non plus donné les résultats attendus aux productions agricoles ciblées.

### ***La Recherche***

La recherche appliquée en matière forestière est réalisée à travers des programmes spécifiques intégrés aux différents projets d'assistances forestières jusqu'ici exécutés dans le pays.

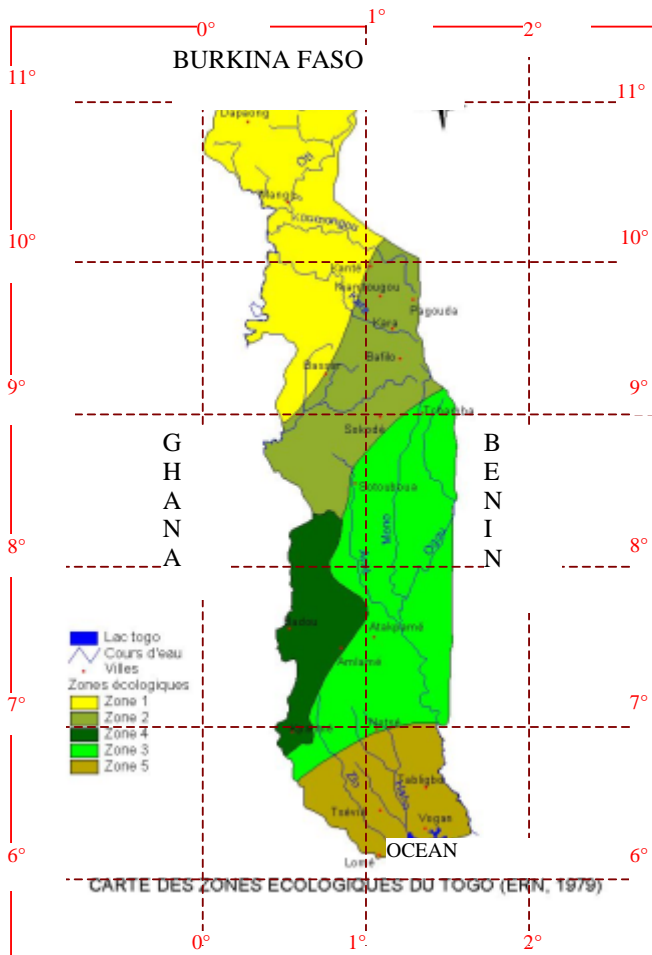
Si toutes les actions menées peuvent être considérées comme valables, l'absence d'un organisme de recherche empêche la coordination des travaux, l'assurance d'une rigueur scientifique appropriée et surtout le suivi, l'analyse des résultats et leurs diffusions.

Notons qu'un volet sur la recherche forestière vient ses portes à ITRA mais n'est pas encore opérationnel.

## **CHAPITRE 2 : ETAT DES ELEPHANTS AU TOGO**

## 2.1. Habitats et situation des éléphants

Pour la prise en compte des diversités écologiques, Ern (1979) a proposé une subdivision phytogéographique du pays en 5 zones écologiques comme indiquées suivant la figure 1ci-après :



### Légende

**Zone 1** : zone des plaines du nord, climat tropical avec une saison des pluies de juin à octobre et une saison sèche de novembre à mai (soient six à sept mois écologiquement secs), correspondant essentiellement aux savanes soudaniennes ;

**Zone 2** : zone des montagnes du nord, climat de type soudano-guinéen d'altitude avec des nuits assez fraîches, une saison pluvieuse (avril-octobre) et une

saison sèche (octobre-mars) marquée par l'harmattan, domaine de mosaïque de forêts denses sèches et de savanes ;

**Zone 3** : zone des plaines du centre, climat tropical marqué par une saison des pluies et une saison sèche de 4 mois au moins, domaine des savanes boisées guinéennes ;

**Zone 4** : zone méridionale des Monts du Togo, climat subéquatorial de transition caractérisé par une grande saison pluvieuse (mars- octobre) interrompue par une légère diminution en août ou septembre, domaine des forêts denses semi-caducifoliées ;

**Zone 5** : plaine côtière du sud Togo, climat subéquatorial marqué par un déficit pluviométrique (800 mm/an à Lomé).

**Figure 1 : Subdivisions écologiques du Togo.**

Les zones 1, 2 et le Nord de la zone 3 constituent les habitats principaux des éléphants représentés en particulier par :

- les Parcs Nationaux de la Kéran, Fosse aux Lions;
- les Réserves de Faune de Galangashie, Barkoissi et Oti-Mandouri;
- La Forêt classée de Doungh.
- le Parc National de Fazao Malfakassa,
- les Forêts Classées de Tchorogo, d'Anié, d'Abdoulaye

### 2.1.1. Zone Nord (zone écologiques 1 et 2)

Elle est constituée par :

- La Fosse aux Lions enregistrait la plus grande concentration permanente d'éléphants de tout le territoire dans les années 70-80 faisant sa renommée dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Les mouvements des éléphants étaient réguliers de la Fosse aux Lions à la Fosse de Doungh et au Ghana. Des séjours saisonniers sont effectués dans les zones suivantes:

- o le Sud de Doungh -Pana;
- o les forêts classées de Barkoissi et de Galangashie; la ville de Mango;
- o le Parc National de la Kéran;
- o le long de la rivière Oti dans le Nord-Est, descendant le bassin versant en direction de la Kéran.

Les populations devenues hostiles à l'augmentation de la population d'éléphants, engagèrent les chasseurs ghanéens pour les abattre afin de se libérer de leur invasion. Cette pression anthropique a atteint son paroxysme pendant les troubles socio-politiques de 1992-93 et a conduit les éléphants vers le Parc National d'Arly (Burkina Faso), le Parc National de la Pendjari (Bénin) et le Red Volta Forestry (Ghana).

- Les éléphants au niveau de la Kéran, étaient autrefois présents sur l'ensemble du parc.

Chassés lors des événements socio-politiques, ils se réfugièrent dans les aires protégées des pays voisins. Actuellement, les éléphants reviennent mais les incursions dans la Kéran ne durent que quelques jours et par groupes de 4 à 5 individus au maximum.

Le couloir de migration des éléphants vers Oti-Mandouri est partiellement occupé par les cultures au niveau de la jonction Kéran-Oti (carrefour de Mogou).

On a aucune certitude sur l'existence passée d'un couloir de migration entre le Parc National de Fazao Malfakassa et le parc de la Kéran. Les terres de cette zone sont aujourd'hui toutes exploitées.

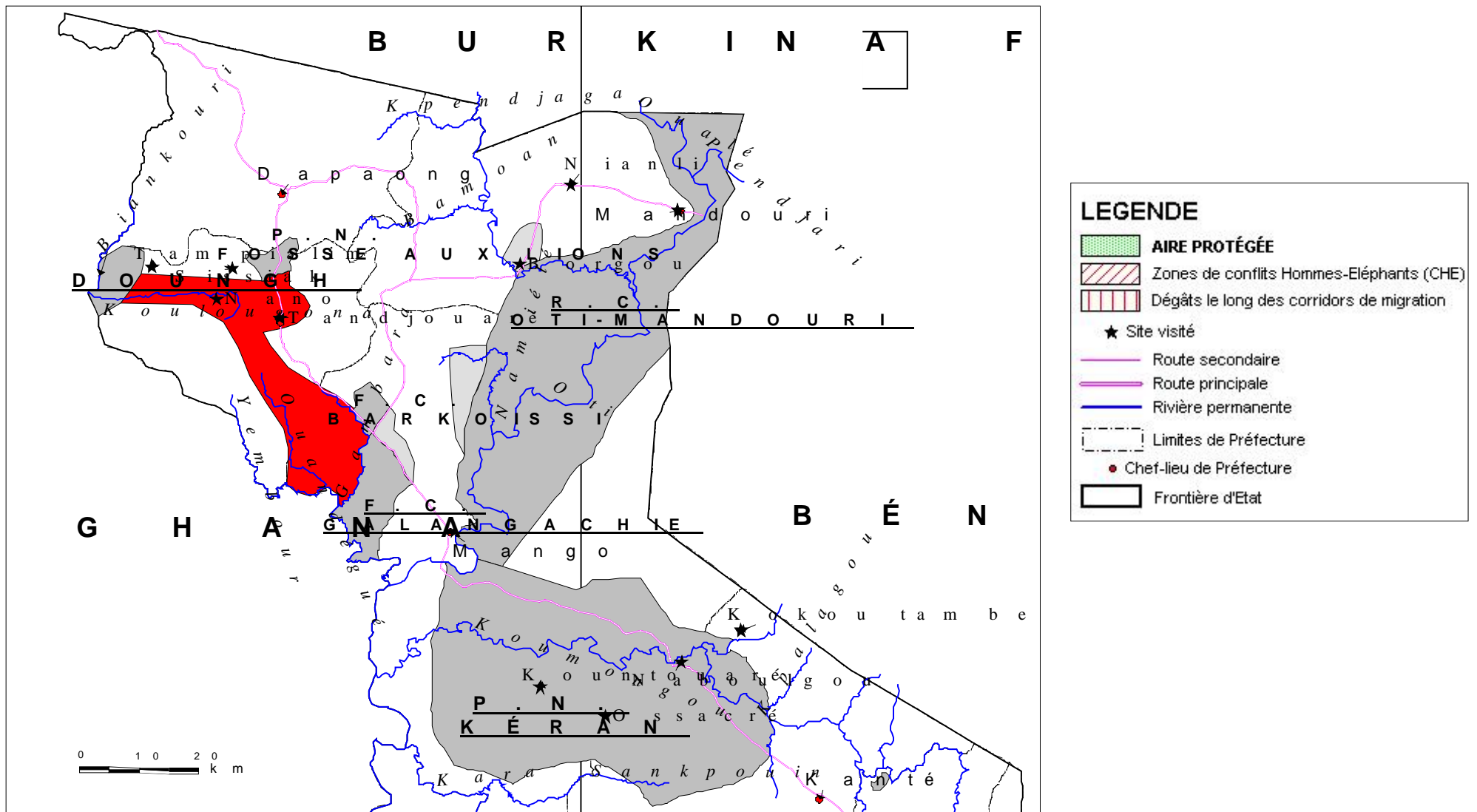


Figure 2 : Sites des éléphants au Nord Togo (Savanes)

### 2.1.2. Zone centre (nord de la zone écologique 3)

- La population d'éléphants du Parc National de Fazao Malfakassa est estimée à environ cinquante (50) individus.

En saison sèche, les éléphants se concentrent au niveau des points d'eau (mares de l'entrée du parc, brigade de Binako) et des rivières encore inondées (Kamassi, Mô).

En saison des pluies et selon le calendrier agricole, les éléphants maraudent dans la périphérie du parc et prospectent jusque dans la région Kara (Dako, Piyadè, Efolo). Par contre le maraudage est permanent dans les villages limitrophes de la préfecture de Bassar.

Les éléphants utilisent les zones refuges le jour (limites du parc, forêts galeries ou contreforts montagneux) et maraudent en période d'obscurité (nuit), en suivant les rives des cours d'eau ou les contreforts montagneux protégés.

Si le CHE est permanent dans la zone Malfakassa - Bassar, il n'existe qu'en saison des pluies dans les autres périphéries du parc :

- limité aux proches périphéries à l'Est (Alombè, Kalaré, Fazao, etc.);
- à l'intérieur de la forêt de Tchorogo, rarement dans les cultures avoisinantes, les éléphants empruntent la rivière Kpei pour sortir dans la zone Sud-Est;
- Inexistant sur la partie Sud-ouest.

Les enquêtes de M. S. Abeare (représentant de la FFW lors de la tournée) auprès du gestionnaire du Kyabobo Wildlife Reserve et les observations des pisteurs du parc confirment l'existence d'un couloir de migration au Sud-ouest vers le Ghana. L'emplacement exact de ce corridor reste à déterminer. Les anciens parlent également d'une voie de passage le long de la cascade de Souroukou.

L'ampleur du CHE en périphérie du parc et en particulier dans la zone de Bassar reste imprécise et méconnue, certains villages victimes n'ayant jamais été signalés dans les rapports forestiers. Il n'existe aucune étude scientifique sur l'éco-éthologie de ces éléphants qui puisse expliciter leur utilisation du milieu et leurs interactions avec les populations riveraines.

- Dans la Forêt Classée d'Abdoulaye, les éléphants effectuaient une migration saisonnière du Parc National de Fazao Malfakassa, en suivant la rivière Aou, séjournaient dans la forêt classée. d'Abdoulaye, puis poursuivaient leur route vers le Bénin en suivant les cours d'eau au niveau du village Bago et des Monts Ofé.

A l'heure actuelle, ce couloir est totalement occupé par les champs, routes et nouveaux villages. Selon les paysans quatre (4) éléphants seraient devenus résidents dans la forêt classée d'Abdoulaye. Ils parcourent toute la zone sans s'aventurer vers le Nord de la réserve et maraudent dans les terres agricoles situées entre les fleuves Ogou à l'Ouest et Mono à l'Est pendant toute la saison des pluies. Le passage Bago-Bénin serait toujours pratiqué mais il n'y a aucune certitude sur les époques de traversées, les sens empruntés ni les aires fréquentées au Bénin par les éléphants. Une naissance reportée en 2001 laisse supposer que ce groupe d'éléphant trouve dans ce milieu les aires de gagnage et de refuge nécessaire à sa survie, du moins sur le court terme

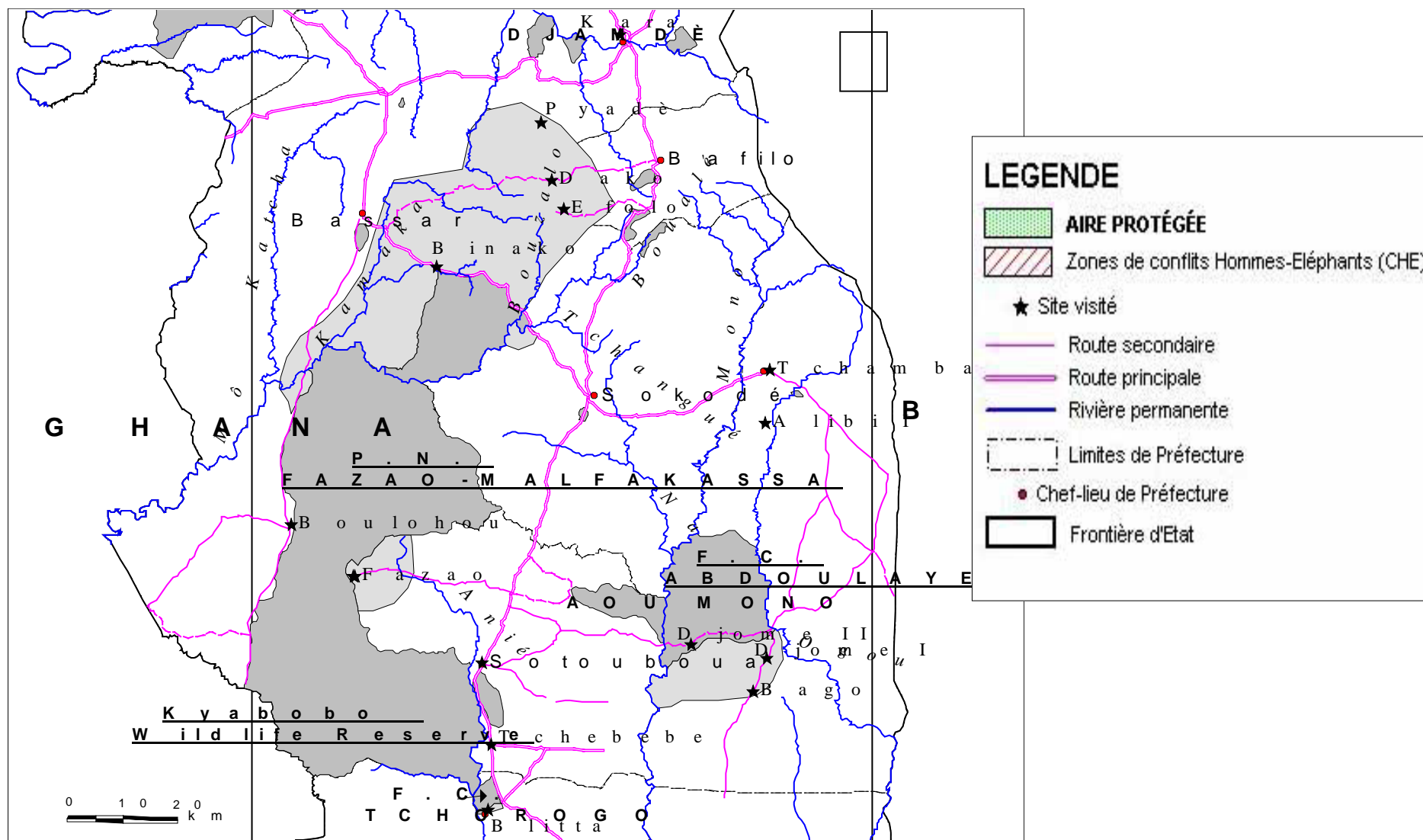


Figure 3 : Sites des éléphants au centre Togo (dans la Région Centrale et Kara)

## 2.2. Cause de la destruction des éléphants et de leurs habitats

Actuellement, une première analyse consisterait à dire que la pression anthropique intense exercée sur l'espèce dans son milieu naturel serait l'expression d'attitude ou d'événement d'ordre institutionnel, conjoncturel, culturel ou social, et parfois psychologique, tout interdépendants, et plus ou moins identifiables.

Au niveau institutionnel, on évoque des difficultés éprouvées par les décideurs politiques tant au plan local que national dans l'application des textes légaux qui régissent les statuts des zones protégées et des espèces qui y vivent. C'est certain que dans la situation socio-politique actuelle qui règne dans le pays, les priorités gouvernementales changent, et de ce fait la survie de la faune n'est pas une priorité majeure.

Au niveau de la structure, les rapports de tutelle qui lient les gestionnaires des aires protégées à l'administration centrale souffrent d'un certain relâchement. Les subsides pour le fonctionnement du département ne sont plus assurés. Les moyens logistiques susceptibles de maintenir le système de patrouille de routine sont inadaptés, voire inexistantes. Le régime des salaires du personnel souffre d'irrégularité, d'où la démobilisation généralisée. La hiérarchie étant en effritement, les gardes de chasse ou forestiers démotivés sont devenus contre nature braconniers ou complices du braconnage. Ce dysfonctionnement a permis un accroissement très significatif de braconniers et facilité la tâche aux braconniers étrangers.

Quant à la situation conjoncturelle, on se rend compte que le délabrement du système régulièrement en place et la situation socio-politique ont bouleversé les habitudes positives dans les milieux paysans. Ainsi les agriculteurs confrontés aux difficultés de l'heure ou de la disponibilité des terres, se convertissent en chasseurs, la chasse étant devenue le seul métier moins contraignant et plus rentable dans les zones forestières ou envahissent les aires protégées converties en aires de cultures. Les éleveurs à leur tour, conduisent leurs animaux n'importe où pour leur alimentation et leur abreuvement chassant les animaux sauvages de leurs sites.

Les manifestations psychologiques se limitent aux revendications du droit coutumier ou ancestral sur les zones protégées. C'est dans cette logique que les forêts classées et les parcs nationaux sont violés et transformés en lieux privilégiés d'approvisionnement en gibiers et de cultures.

A ces différents événements, s'ajoutent des modifications d'ordre biologique et écologique dans la vie des animaux éprouvés. Il se produit deux phénomènes, soit les animaux à l'intérieur des zones encore préservées à la recherche des habitats sécurisants ou soit entament une migration en dehors du territoire habituel au profit des pays limitrophes.

## 2.3. Actions de conservation existantes

### 2.3.1. Législation

Le gouvernement a adopté les lois sur le plan local pour protéger et réglementer la chasse et l'utilisation des habitats de vie sauvage. L'Ordonnance 4 du 16/01/1968 règle la protection de la faune et l'exercice de la chasse au Togo. Le cheptel sauvage appartient à l'Etat et est classé selon son degré de protection :

- intégrale (annexe I-A) : cas de *Loxodonta africana*
  - partielle (annexe I-B)
  - espèces prédatrices (annexe II)
  - petit gibier (annexe III)
- L'article 19 de ce texte stipule que la destruction systématique des animaux prédateurs et nuisibles ainsi que la chasse coutumière sont strictement interdites dans les zones d'aménagement faunique; la chasse à vocation cynégétique est soumise à amodiations en faveur de sociétés de chasse agréées (cas de la société SITEC et la forêt classée d'Abdoulaye).

- Les articles 27 et 43 sont relatifs aux pénalités et répressions engagées en cas de délit sur la faune sauvage.

Le décret n° 68-10 du 16 janvier 1968 interdit la chasse de nuit sur toute l'étendue du territoire à toute personne ou groupes de personnes, détenteurs ou non de permis de chasse régulièrement délivré

Le décret n° 79-139 du 18 avril 1979 définit les modalités d'application de l'Ordonnance n° 4 du 16 janvier 1968 qui sont complétées par le décret n° 80-171 du 4 juin 1980.

Le décret n° 84-62 du 23/03/84 règle la circulation et les délits d'accidents dans les réserves de faune et parcs nationaux : tout animal percuté doit être déclaré et il est interdit de ramasser et consommer la viande d'un animal blessé dans un parc national ou une réserve de faune.

Le Togo est doté d'un code de l'environnement depuis 1988. Il vise à conserver l'environnement, maintenir ou restaurer les ressources naturelles et à prévenir ou limiter les activités susceptibles de les dégrader ; toutes ces activités doivent être précédées d'une étude d'impact et le ministre chargé de l'environnement doit être consulté préalablement à toute décision de construction ou aménagement susceptibles de modifier l'équilibre des réseaux hydrologiques, les courants marins ou le maintien des espèces aquatiques ;

Au niveau international le Togo a ratifié :

- la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, Alger 1968 ;
- la Convention de Bonn le 1<sup>er</sup> février 1996 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) ;
- Convention sur la diversité biologique, Rio 1992 ;
- Convention de Washington, 1973 relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; pour ce qui concerne l'espèce *Loxodonta africana*, elle est classée en Annexe I de la CITES pour l'Afrique de l'Ouest;

Le Togo fait parti du comité permanent de l'UICN, institution garantissant la conservation de la nature et de la diversité biologique.

### **2.3.2. Aires protégées:**

Trois aires ont fait l'objet d'aménagement. il s'agit de :

#### **– La Forêt Classée d'Abdoulaye**

La gestion de cette forêt a été concédée en 2000 à une entreprise belge, SITEC Afrique, qui, après quelques visites et de nombreuses promesses faites à la population, n'a pris aucune mesure d'aménagement de la zone ni de reconnaissance du potentiel faunique. Seuls les contours de l'aire ont été délimités avec la population et une piste a été tracée dans le sens Nord-Sud. Cette forêt, malgré la présence de brigades forestières, est laissée totalement à l'abandon et ne fait l'objet d'aucun plan de gestion ni de protection suivie contre le braconnage et les activités de déforestation. La population n'est pas du tout impliquée dans sa gestion malgré les clauses spécifiques sur la gestion participative de la convention signée avec le MERF.

#### **– Le Parc National de Fazao Malfakassa**

Il constitue aujourd'hui un des derniers puits de biodiversité au Togo. Il est donc préoccupant de constater qu'après 10 ans de gestion externe (concession de gestion à la FFW, fondation Suisse faisant l'objet d'une convention avec le MERF), les efforts de conservation sont insignifiants :

- pas d'inventaire des ressources fauniques et floristiques;
- pas de programmes de recherche fondamentale et appliquée;
- peu d'aménagements *in situ* (points d'observation de la faune, pistes, mares);
- peu de circuits touristiques de vision organisés;
- pas de programmes éco-touristiques;
- peu de surveillance du parc (pression de braconnage permanente).

La collaboration avec les structures d'Etat et les ONG de conservation est par ailleurs limitée et sujette à des tensions. Aucune structure de gestion conjointe entre le gouvernement, la FFW n'a été mise en place, comme stipulé dans l'article 8 de la convention.

Enfin, dans le contexte actuel de gestion participative des aires protégées, il est regrettable de constater que les articles 3 et 4 de la convention portant sur l'implication des populations dans la gestion du parc n'ont pas été respectés par la FFW et qu'elle s'est limitée sur le terrain à des actions isolées et sur le court terme. Les études socio-économiques de 2002 menées par le projet PAIL-Fazao et INADES Formation le témoignent.

*On note que ces deux aires protégées dont la gestion a été concédée à des entreprises privées étrangères n'ont donc jamais fait l'objet d'un plan de gestion et d'aménagement ni de collaboration réelle et effective avec le ministère de tutelle.*

#### – Les Parcs Nationaux de la Kéran et de la Fosse aux Lions

Ces aires protégées d'une grande biodiversité bénéficiaient autrefois de plans de gestion des ressources naturelles avec un volet de tourisme de vision bien exploité (campement en brousse, visites guidées, informations) et un volet de surveillance efficace (brigades forestières, patrouilles de surveillance, suivi des délits de braconnage).

Ces parcs ont été victimes des débordements liés aux troubles socio-politiques des années 1992-1993; les animaux qui n'ont pas été tués, ont fui dans les pays limitrophes, à savoir le Bénin, le Burkina Faso et le Ghana. Les populations rurales ne reconnaissent plus les limites de ces aires et ont investi ces terres riches pour les exploiter limitant ainsi le retour de la faune sauvage. Bien que leurs superficies aient été réduites, ces aires ont conservé leur statut. Le programme de réhabilitation des aires protégées mené par la DFC sous l'égide de l'UE (programme COM/STABEX) est entrain de restaurer une dynamique de conservation à l'intérieur de ces aires : sensibilisation des populations, redélimitation et bornage, etc.

#### 2.3.3. Bilan des activités passées :

- les dénombrements :
  - o 1987 : comptage terrestre dans le P.N Fosse aux Lions : 158 individus. Rapports des brigades forestières.
  - o 1991 : comptage aérien de 130 individus dans le P.N.Fosse aux Lions (Stalmans & Anderson, 1992). Les estimations sont basées sur de petites données et varient de 80 à 400 (MET 1991);
  - o 1991: Comptage aérien par Hall-Martin et Ackermann : estimation de 20 éléphants dans le P.N Kéran
- atelier sur la conservation de l'espèce:
  - o 1995 : rencontre des responsables des Direction Faune et Chasse de six pays de la sous région : Togo, Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger dans le Parc National Fazao Malfakassa;
- études sur le terrain:
  - o 1996: Etude préliminaire des éléphants de l'extrême nord-est Ghana et de l'extrême nord Togo par une équipe DFC-Togo / Wildlife Department -Ghana faisant suite aux recommandations de la rencontre de 1995 (Barnes R. et al., 1996)
  - o 1998 : campagne de sensibilisation menée par la FFW dans les écoles des périphéries du P.N.F.M : concours de dessins présentés en Suisse et dont les bénéfiques ont servi au dédommagement d'une partie des riverains touchés par le CHE.

Les opérations de comptage effectuées ne peuvent être comparées car les protocoles d'exécution sont variables et les biais trop importants. Il n'existe donc à l'heure actuelle aucune donnée fiable sur le nombre d'éléphants présents sur le territoire togolais et sur leur distribution exacte au cours d'une année.

La réunion des services forestiers des pays limitrophes au Togo en 1995 et l'étude sur la répartition des populations d'éléphants et de leurs couloirs de migration dans le nord du Togo et du Ghana sont les premiers jalons d'un effort de conservation national de cette espèce menacée d'extinction en Afrique de l'Ouest.

Quant à la sensibilisation des populations à la protection de cette espèce et aux tentatives de résolution des problèmes de CHE, elles sont pratiquement inexistantes dans toutes les zones concernées et n'ont fait l'objet d'aucune concertation entre les experts locaux et internationaux.

#### **2.3.4. Mesures en cours :**

Le Togo bénéficie depuis 2002 de deux sites inscrits au "Programme MIKE" pour l'évaluation de la pression de braconnage sur les populations d'éléphants. Il s'agit des Parcs Nationaux de la Kéran et de la Fosse aux Lions. Ce programme est mis en œuvre par les services forestiers locaux de la DFC et implique un suivi régulier des populations d'éléphants (effectif, identification des groupes) et des indices de braconnage (campements de braconniers, carcasses, produits dérivés de l'éléphant). Mais l'efficacité de ce programme est relative pour diverses raisons :

- les capacités d'interventions sont limitées financièrement : pas de véhicule de terrain et de moyens de communications;
- pas de collaboration avec les pays frontaliers (services d'état et institutions privées). Les migrations saisonnières des éléphants ne sont pas suivies au delà des frontières.

*En conclusion, la situation des éléphants du Togo n'est pas différente des autres populations de la sous-région d'Afrique de l'Ouest. On note, eu égard ce qui précède les difficultés sur lesquelles les stratégies doivent agir. Il s'agit de :*

- *la pression démographique avec un taux de démographique continuellement en croissance entraînant des besoins élevés en terre pour l'agriculture, l'élevage et les habitations. Entraînant une réduction considérable de l'espace utilisable par l'éléphant;*
- *Le braconnage, sous toutes ses formes, constitue la principale menace directe de l'espèce;*
- *la faiblesse institutionnelle caractérisée par l'absence de compétences et de ressources financières pour initier et mettre en œuvre des programmes de gestion durable des éléphants;*
- *l'insuffisance en logistique et équipements des institutions en charge de la gestion des éléphants;*
- *la législation inadaptée au contexte actuel;*
- *la dégradation de l'habitat avec la non disponibilité de végétation nourricière et une réserve en eau pour les besoins des éléphants;*
- *les moyens de conservations très limités.*

Le diagnostic fait ci-dessus appelle la nécessité à :

- contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en assurant de façon durable leurs besoins fondamentaux;
- organiser les zones de production des populations;
- préserver les habitats des éléphants en luttant contre la dégradation du milieu et contribuer à la production alimentaire et d'eau;
- mettre en place la législation appropriée et les institutions dotées de moyens adéquats.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'adapter un plan pour la conservation des éléphants au niveau national, en raison des problèmes connus, et compte tenu que certaines populations importantes traversent les frontières internationales.

**CHAPITRE 3 :**  
**STRATEGIE NATIONALE DE CONSERVATION DES POPULATIONS**  
**DES ELEPHANTS AU TOGO**

### 3.1. Cadre logique de la stratégie nationale de conservation des populations des éléphants au Togo

<b>BUT : ASSURER LA CONSERVATION DES POPULATIONS D'ELEPHANTS ET LEURS HABITATS AU TOGO</b>				
<b>OBJECTIF GLOBAL : REDUIRE LE NIVEAU DE VULNERABILITE DES ELEPHANTS AU TOGO</b>				
<b>OBJECTIF 1 : AMELIORATION DES INFORMATIONS SCIENTIFIQUES SUR LES ELEPHANTS</b>				
<b>RESULTATS</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>INDICATEURS</b>	<b>SOURCES DE VERIFIION</b>	<b>HYPOTHESES</b>
<b>R1 : meilleure connaissance des populations des éléphants</b>	Actualisation des aires de répartition des éléphants au Togo	En l'an 1 toutes les aires de distribution des éléphants sont connues	rapport de mission fiches de renseignements techniques rapport d'études	
	Dénombrement des populations d'éléphant	Au cours des années 1,2,3 l'effectif de la population éléphantine est connue	- rapport de dénombrement - base de données	climat non favorable non disponibilité du matériel de terrain
	Etude éco-éthologique des éléphants	Suivi continu des groupes à partir de l'an 5 est assuré Les caractéristiques des habitats des éléphants sont connus en l'an 5	rapport des services techniques mémoires et thèses des étudiants	
<b>R2 : meilleure connaissance des corridors des éléphants</b>	Etudier l'évolution du paysage de l'aire de répartition à partir des images satellites et photographies aériennes	Les cartes thématiques d'évolution du paysage sont disponibles et actualisées en 7 ans	images Landsat et Spot anciennes photos aériennes nouvelles photos aériennes	Disponibilité de matériel informatique, cartographique (SIG) Disponibilité des photos

	Réaliser à l'aide de GPS les tracés des couloirs de migration en dehors des aires protégées	Le tracé cartographique des couloirs de migration existe et est actualisé à partir de l'an 2	fiches techniques rapport de mission mémoires, thèses des étudiants	disponibilité de matériel informatique, cartographique Climat favorable
	Evaluer les menaces qui pèsent sur les corridors	Toutes les menaces sur les corridors sont connues et hiérarchisées en l'an 3 Deux menaces sont étudiées par année à partir de l'an 2	procès verbaux rapports techniques rapports d'étude	
<b>R3 : les données sur la dynamique des populations d'éléphants disponibles sont</b>	Estimer les paramètres de la dynamique des populations d'éléphants		rapport technique mémoires	
	Etudier les différents facteurs qui influencent chaque paramètre	A partir de l'an 5, les différents facteurs influençant l'effectif des éléphants sont identifiés	rapport technique mémoires	
	Mettre en place une surveillance épidémiologique des populations d'éléphants	Un registre des différents cas de mortalité liés aux maladies est mis en place à partir de l'an 3	- base de donnée	Moyens disponibles
<b>R4 : une banque de données génétique sur les populations d'éléphants au Togo est constituée</b>	Réaliser les études génétiques à partir des crottes et/ou des tissus des éléphants	Au moins deux études sont réalisées à partir de l'an 2	mémoires et thèses rapport de consultation	Equipements et lieux d'analyse et traitement des données disponibles
	Contribuer à améliorer la banque de données génétique africaine	Les échantillons togolais sont dans la banque de données continentale à partir de l'an 5	- les bases de données	Disponibilité d'équipement informatique et de communication
<b>OBJECTIF 2 : Meilleure implication des populations dans la gestion</b>				

<b>R1 : les populations tirent profit de la gestion</b>	organiser les populations riveraines en vue de la création d'un partenariat	Chaque aire de distribution dispose d'ici les 5 ans du nombre de comités villageois le plus indiqué	-nombre de comités villageois créés - p.v des réunions entre comités villageois et administration	
	créer des emplois dans le cadre de la gestion des activités des Parcs	Les membres des comités villageois sont embauchés dans le cadre des activités de gestion des parcs	nombre d'emplois créés ; nombre de contrats signés entre organismes villageois et administration forestière	
<b>R2 Les populations sont sensibilisées aux questions de conservation des éléphants</b>	faire une évaluation du niveau de compréhension des populations sur les questions d'environnement	le niveau de connaissance sur l'environnement est évalué en un an	Procès-verbal des réunions	
	élaborer et mettre en œuvre un programme d'information, d'éducation et de communication	programme disponible ; nombre de séances de sensibilisation organisées en 3 ans	Nombre de radio rurale en place et série des programmes	
	Faire une étude d'impact du programme de sensibilisation	50% des groupes cibles ont été touchés par le programme en 5 ans	Présence fréquente des éléphants	
<b>R3 Des revenus alternatifs au profit des populations sont créés</b>	Faire le diagnostic participatif des potentialités socio-économiques du milieu	potentialités du milieu connues, le niveau de pauvreté est évalué ; une liste des priorités est disponible	Rapport d'évaluation disponible	
	identifier et informer les ONG et autres structures génératrices de revenus	nombre de réunions d'ateliers ; nombre de structures/ONG identifiées et informées	Rapport de réunion	
	organiser des formations et des visites d'échange pour les populations	nombre de paysans formés nombre de visites d'échange	Rapport d'activité	
	Initier les activités génératrices de revenus.	nombre d'activités alternatives mises en place par comité - réduction de 50% en 10 ans le niveau de pauvreté	Augmentation du pouvoir d'achat des populations	

### OBJECTIF 3 : Réduction conflits hommes éléphants

<b>R 1 : Droits coutumiers pris en compte</b>	Faire l'inventaire des droits coutumiers	Droits coutumiers connus en l'an 2	Rapport technique	
	Réviser les textes législatifs par les deux partenaires (populations et décideurs)	Production de documents législatifs à l'an 3	Nouveaux textes produits	volonté politique accrue pour l'application des textes
<b>R :2 Terres autour des parcs et réserve de faune sont mieux gérées</b>	Etablir des diagnostics participatifs villageois	Etudes effectuées dans chacun des villages	Rapport technique et carte du terroir	
	Inciter à la redistribution des terres entre propriétaires terriens et nécessiteux	Nombre de propriétaires ayant cédé des parcelles		
	Aménager les zones tampons en vue de leur exploitation rationnelle	Un plan d'aménagement est mis en œuvre dans toutes les zones tampons au bout de 10 ans	Rapport et carte des zones	
	Etablir des protocoles de collecte d'information liés aux conflits des terres	Les protocoles de collectes sont établis	Rapport technique	

	Renforcer les capacités des populations déplacées de leur lieu d'origine lors de la délimitation consensuelle des AP	Nombre des infrastructures (sociales, sanitaires, éducatives, etc.) installées dans les villages		
<b>R : 3 Les mesures pour résoudre les CHE sont prises</b>	Mettre en place des protocoles de recherche de gestion des CHE en s'appuyant sur les connaissances et le savoir-faire local	Les commissions de recherche sont mises en place	Rapports techniques	Etablissement de coopération entre les acteurs
	Organiser dans les villages un système d'alerte pour informer les gens du passage des éléphants	Le système est mis en place		
	Déterminer les périodes de migration des éléphants	Période connue par la population		
<b>R : 4 Les conditions de vie des populations sont améliorées</b>	Appuyer le développement local par : l'élevage de petit gibier l'élevage de bétail l'apiculture les semences améliorées la création de retenues d'eau pour la promotion des cultures maraîchères la cueillette des plantes utilitaires (paille, écorces, médicaments) l'intervention des services techniques et des ONG l'artisanat l'écotourisme les infrastructures sociales et sanitaires la mise en place de caisses de crédits villageoises autogérées	Le nombre d'activités génératrices de revenus actives Nombre de caisses créées Les infrastructures sont réalisées	Rapports techniques	Etablissement de culture de crédits de la population

### OBJECTIF 4 : REDUCTION DU BRACONNAGE

<b>R: 1 :les décideurs et populations sont mieux informées et sensibilisées</b>	Développer une stratégie IEC	70% de la population et des décideur sont impliqués en 5 ans	nombre de comités locaux de protection de l'éléphant nombre de tournées de sensibilisation nombre d'institutions impliquées	- motivation de la part des populations et des décideurs - implication des femmes
	Diffuser les textes et conventions	70% de la population et des décideur informés en 10 ans	Nombre d'écoles, institutions publiques et privées atteintes	
	Traduire les textes en langues nationales	Edition des textes en langues nationales en 5 ans	Nombre de textes traduits et édités	
<b>R : 2 le commerce domestique de l'ivoire est interdit</b>	Mettre en place une procédure de gestion de l'ivoire saisi ou récupéré	1 texte est pris et diffusé au niveau des autorités concernés	Texte réglementaire disponible	
	Recenser les stocks d'ivoire	Tous les stocks nationaux sont connus en 2 ans	Rapport d'inventaire des stocks	coopération des détenteurs
	Faire un marquage des ivoires conformément aux normes de la CITES	Tous les ivoires sont marqués en 2 ans	Liste des ivoires immatriculés	
	Elaborer et adopter des textes relatifs au commerce national de l'ivoire	Décret et ses textes d'application diffusés	Décret et textes disponibles	
	Renforcer les capacités des agents de contrôle au niveau national	100% des agents formés et opérationnels	nombre d'agents formés nombre de matériel disponible	motivation des agents
	Contribuer à améliorer la banque de données ETIS	100% des saisies sont transmises à ETIS	Nombre de rapports à ETIS	équipement informatique et de moyens de communication

<b>R 3 : organiser la lutte anti-braconnage</b>	Renforcement des capacités en lutte anti-braconnage	-nombre de patrouilles organisées - nombre de braconniers arrêtés	rapport de sortie des patrouilles pv des saisies	
	Constituer un réseau de renseignements	- nombre de renseignements obtenus sur les pratiques illicites		
	Constituer des brigades mobiles d'intervention multisectorielle	nombre d'intervention par unité de brigade mobile		
<b>OBJECTIF 5. RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>				
<b>R1 : Les moyens logistiques et financiers pour les agents sont renforcés</b>	équiper en outils de travail (moyen de communication, de déplacement, équipement de patrouille, etc...)	100% des postes de contrôle sont équipés à partir de l'an 7	Rapport d'activité des brigades et rapport technique	
	Trouver une ligne budgétaire pour la protection de la faune (patrouille de surveillance ; lutte anti-braconnage ; fonctionnement des brigades mobiles)	Une ligne budgétaire est créée et utilisable à partir de l'an 2		
	Créer un fond d'appui pour la gestion des populations d'éléphants (donateurs ; touristes ; concessionnaires ; ong ; les politiques ; opérateurs économiques ; les sponsors ; etc.)	30% des besoins financiers pour la protection des éléphants sont couverts par le fond d'appui en l'an 5		
<b>R2 : Le personnel qualifié pour la gestion des aires protégées est disponible</b>	Evaluer les besoins en personnel pour la gestion des aires protégées et des éléphants	L'évaluation quantitative et qualitative du personnel forestier est réalisé en l'an 5	Rapport d'évaluation	
	Identifier les centres de formations appropriés au niveau national, sous régional	Les centres de formations appropriés sont connus en l'an 2	Liste des centres de formation	
	Mettre en place un programme de formation continue	Un programme approprié est mis en place en l'an 2		

	former des cadres spécialisés de haut niveau pour la recherche sur les éléphants et la gestion des aires protégées	50% des besoins en personnel de la recherche sont couverts en l'an 10		
	Créer une filière écologie et aménagement des ressources naturelles à l'université	Une filière de formation est ouverte à partir de l'an 5 à l'Université de Lomé		
<b>R :3 Les textes législatifs en matière de conservation des éléphants sont actualisés et appliqués</b>	Faire la situation des textes existants	Mise en place d'un groupe de travail		
	Identifier les insuffisances de ces textes			
	Elaborer et faire adopter de nouveaux textes			
	Diffuser les textes adoptés au niveau des groupes cibles			
	doter le personnel de surveillance des aires protégées d'un statut particulier.			
	Contribuer à la mise en place d'un mécanisme de collaboration sous régional dans le cadre de la lutte anti-braconnage et le trafic des produits dérivés de l'éléphant			
<b>R 4 : Le cadre institutionnel de gestion des éléphants est mis en place</b>	clarifier le rôle de chaque partenaire intervenant dans le domaine de la conservation			
	Mettre en place une cellule de coordination pour la gestion des éléphants et la mise en œuvre de la stratégie nationale			

### 3.2. Mise en œuvre de la stratégie:

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie pour la conservation des éléphants est basé sur les principes fondamentaux du PARTENARIAT et de la PARTICIPATION. Chaque partenaire identifié doit donc pouvoir s'impliquer entièrement et remplir pleinement ses rôles et responsabilités.

LES PARTENAIRES	LES ROLES ET LES RESPONSABILITES
<p><b>- L'ETAT : LE GOUVERNEMENT - L'ADMINISTRATION PUBLIQUE - LES SERVICES PUBLICS</b></p>	<p>Prendre immédiatement toutes les initiatives et les dispositions requises pour remplir les conditionnalités de la mise en œuvre</p> <p>Impulser et coordonner la mise en œuvre</p> <p>Rechercher des financements nationaux et internationaux et assurer le financement</p> <p>Sensibiliser, informer, former</p> <p>Apporter appui et conseils</p> <p>Suivre et évaluer la mise en œuvre avec autres partenaires...</p>
<p><b>POPULATION - COLLECTIVITES LOCALES - PRIVES - ONG - GROUPES ORGANISES....</b></p>	<p>Apporter une partie du financement des actions sous plusieurs formes.</p> <p>Réaliser directement certaines actions sur le terrain.</p> <p>Participer pleinement à la réalisation de tout le programme.</p> <p>Suivre et évaluer</p>
<p><b>3. LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT : BILATERAUX - MULTILATERAUX-ONG...</b></p>	<p>Assistance financière et technique.</p> <p>Appui et conseil.</p> <p>Suivi et évaluation.</p>

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1

### BIBLIOGRAPHIE

- Atlas du développement régional du Togo. P.N.U.D -DTCD. 1990;
- Atsé M. et Sessi K. Septembre 1999: Etude Economique du Secteur Forestier et de Faisabilité pour la Création d'un Fonds National Forestier au Togo/FAO;
- Brunel, J.F. (1981) Vegetation. Atlas du Togo. Pp. 16-17. Les Editions J.A., Paris.
- Burrill, A. & Douglas-Hamilton, I. (1987) African elephant database project: final report. UNEP/GRID, Nairobi.
- CE/FAO, Koffi Sessi- Collecte et Analyse de Données pour l'Aménagement durable des forêts dans les pays ACP ". 2001;
- EOS-D2C- Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation des aires protégées au Togo Etude d'une stratégie globale de mise en valeur – COM-STABEX/91-94 – Février 2001
- MDR/MPAT. 1994. Programme d'Action Forestier National (PAFN). (Version 2) vol. 1. République du Togo. Lomé, Septembre;
- MET (1991) Plan de Conservation de l'Elephant au Togo. Unpublished report, Ministère de l'Environnement et du Tourisme, Lomé.
- Okoumassou, K., Barnes, R.F.W. & Sam, M.K. (1998) The distribution of elephants in north-eastern Ghana and northern Togo. *Pachyderm* 26: 52-60.
- PNUD/FAO (1991) La dégradation des terres dans 14 secteurs DRDR du Togo. Projet PNUD/FAO/TOG/89/001. Unpublished report, PNUD/FAO, Lomé.
- Roth, H.H. & Douglas-Hamilton, I. (1991) Distribution and status of elephants in west Africa. *Mammalia* 55: 489-527.
- Sam, K.K., Okoumassou, K. & Barnes, R.F.W. (1996) A preliminary survey of the elephants of northeastern Ghana and northern Togo. Unpublished report, Wildlife Department, Accra and Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de Chasses, Lomé.
- Sam, M.K., Barnes, R.F.W. & Okoumassou, K. (1998) Elephants, human ecology and environmental degradation in north-eastern Ghana and northern Togo. *Pachyderm* 26: 61-68.
- Sessi K. ,1999: Identification des Modes d'Utilisation des espèces de la faune sauvage commercialisées au Togo;
- Tanzidani, T.K.T. (1993) Les problèmes sociaux dans les réserves de faune et de flore au Togo. *Cahiers d'Outre-Mer* 46:61-74.
- Banque Mondiale (1995) Unpublished report, with title page missing, on the state of the environment in Togo. World Bank, Washington DC.

## ANNEXE 2

## LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DU 02 AU 05 OCTOBRE 2002

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Adresse
01	SEYNI Seydou	Secrétaire Général adjoint du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification	BP. 257 Tél : (227) 72-21 86/38-89 Fax : (227) 72-40 15/73- 60-12 <a href="mailto:ucnpmedp@intenet.nefaune@intenet.ne">ucnpmedp@intenet.nefaune@intenet.ne</a>
02	RICHARD F.W. Barnes	Ecologue Conservation International	Division of Biological Sciences 0116 U.C. San Diego La Jolla, California 92093-0116 Etats Unis
03	KONKONMONGOU Souké	Chef Canton	Tél : 770- 88 18 Dapaong
04	YENTCHABRE Yalebondja	Chef Canton	Tél : 770-83-58 Dapaong
05	SAMBIANI Matieyendou	Chef Canton	Tél : 775-30-02
06	OURO-AKALA Issa	Régent du Canton	BP : 41 Sotouboua
07	SINADOUWIROU Théophile A.	Chef Service Ecologie/CENAGREF	BP. 75 Kandi Tél : (229) 63 -00-80 <a href="mailto:tsinad@yahoo.com">tsinad@yahoo.com</a>
08	KIDJO Ferdinand Claude	Chef Service Etudes et Prospective/CENAGREF	08BP227 Cotonou Tél : 30-72-82 <a href="mailto:fkidjo@yahoo.fr">fkidjo@yahoo.fr</a>
09	ATCHARTCHAO Jules	Représentant du Chef	S/C Tél : 667-30-04 Kanté
10	ARAHORE Wasr Lanwon	President ARPK	BP. 28 Kanté Tél : 667-30-04
11	NAYABI Limbila	D.P.E de Tandjouaré	Tél : 775-30-34
12	GBLOMATSI Kodjo Edoh	Conservateur du Parc Kéran	S/C Tél : 667-01-11
13	AZOTE Tchaa Hodabalo	D.R.E.R.F.C.	Tél : 550-01-06 Sokodé
14	BAKEMSA Kokou	D.R.E.R.F.K	Tél : 660-60-87 Kara
15	DJAKPERE Tignoiti	Chef de Canton	Tél : 774-00-07
16	ALBARKA Zakari	Chef Village	Boulohou
17	BELEI Abounam	Chef Canton	Sotouboua
18	WANZOU MANO Djambara	Chef Canton	Mango
19	PANIBA Souleymana	Chef Canton	Koutoaré
20	SAWADOGO Bobodo Blaise	Coordonnateur PAGEN/GEPRENAF Président AAPE	BP. 7044 Ouagadougou Burkina Faso Tél. 00226 35 64 15 / 24 43 96 <a href="mailto:bobodo.sawadogo@liptinfor.bf">bobodo.sawadogo@liptinfor.bf</a> <a href="mailto:bobodo_sawadogo@hotmail.com">bobodo_sawadogo@hotmail.com</a>
21	TITIKPINA B. Oudja-Bouh	Chef Canton	BP. 75 Tchamba Tél. (00228) 552 00 25 Cél. (00228) 990 3786
22	SIMLIWA Djato Mésétom	Directeur PAIL-Fazao	BP. 641 Sokodé Tél : 550-09-78/16-63
23	BATAWI Frédéric	Représentant FFW Togo	Tél : 550-02-96

22	ALI Adam Ahoussintché	Homme Ressource	BP.977 Tél : 250-46-42 Lomé
23	GUELLY Kudzo Atsu	Enseignant UL Dpt Botanique Coordonnateur Technique du Projet Biodiversité	BP. 1515 Tél : 225-50-94/221-86-90 Cél : 912-25-03 <a href="mailto:atsuguely@yahoo.fr">atsuguely@yahoo.fr</a>
24	GBANDI Malouesson	Direction Environnement	Tél : 221 33 21 Lomé
25	KOUNDE N'Banta	Député	Tél : 916-49-96
26	OURO-DJERI Essowè	Directeur Production Forestière	Tél : 222-39-24 Lomé
27	BATCHASSI Potomsouwè	Député à l'Assemblée Nationale	Tél : 901-67-91 BP. 327 Lomé
29	TCHASSAMA Bang'na	Officier des Sapeurs Pompiers	Tél : 222-08-02 Lomé
30	ASSEDI Yao Kubuènalè	Directeur Régional des Plateaux	Tél : 440 -00-09 Atakpamé
31	DJATO Bama	DRERFS	Tél : 771-71-28 Mango
32	TCHETIKE Gnagnako Rawou	D.F.C	Tél : 221-40-29
33	DJALOGUE Goumbéban	DRERF/RM - Tabligbo	Tél : 905-80-76 Tabligbo
34	MOUMOUNI Abdou-Kérim	D.F.C	Tél : 221-40-29 BP. 355
35	EDOH K.Gomido	Chargé de Mission	MERF/CAB Tél : 221-56-58
36	DURLOT Sophie	Présidente ONG HNE	Tél : 905-08-94 Lomé
37	AFOUTOU Komla	Attaché de Presse	MERF/CAB
38	AKPAMOU Kokouvi G.	Secrétaire Général GEPIB/Agbo-Zegue	Tél : 990-88-29
39	OKOUMASSOU Kotchikpa	Chef Division Faune	BP. 355 Lomé
40	SESSI Koffi	PAFN/MER	BP. 355 Lomé Tél : 222-44-26
41	AKOLY Mawuna	Chef Division Flore	Tél : 221-04-26
42	BATAWILA K. Kotahè	Chef Division Faune	BP. 355 Lomé
43	AFFO Agué Adji-Boyé	Chef Section CITES	Tél : 221-40-29 / BP. 355 - Lomé Cél : 905-13-40 <a href="mailto:affo60@voila.fr">affo60@voila.fr</a>
44	ATAYI-AGBOBLY Ayih	Directeur Technique ODEF	Tél : 221-79-86 - Lomé <a href="mailto:atayil@hotmail.com">atayil@hotmail.com</a>
45	DJERI-ALASSANI	Direction Environnement	Tél : 221-33-21 Lomé
46	SAM Moses Kofi	Head Elephant Programme	Wildlife Division POBox M.239 MINISTRY POST OFFICE ACCRA GHANA Tél. 223 21 664654 <a href="mailto:m_ossam@yahoo.com">m_ossam@yahoo.com</a>
47	SEBOGO Lamine	Chargé de Programme GSEAF Afrique de l'Ouest	GSEAF Afrique de l'Ouest 01 BP 1618 Ouagadougou 01 Tél. 226 33 13 57 Cel. 226 25 04 32 <a href="mailto:lamine.gseaf@fasonet.bf">lamine.gseaf@fasonet.bf</a>
48	STEEL Martin	Coordinateur PAIL FAZAO VSF – SUISSE	BP 641 Sokodé Tél. 550 16 83
49	TEHOU Comlan Aristide	Chef Service Ecologie du Parc National de Pendjari	02 BP 527 Cotonou <a href="mailto:houte@avuorg">houte@avuorg</a>
50	ABEARE Shane	Biologiste	<a href="mailto:sabeare@yahoo.com">sabeare@yahoo.com</a>

